



N° de résolution
ou annotation

2019-06-01

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 12 JUIN 2019, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MICHEL CLICHE, MAIRE SUPPLÉANT.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : le maire suppléant Michel Cliche et les conseillers Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Chantal Mélançon, Nancy Gosselin et Nicole Therrien.

Absente : Suzanne Théberge

Est aussi présente la directrice générale adjointe Marilyn Brulotte.

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, Michel Cliche, à 19h00.

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Jean-Marc Bélanger appuyé par Nicole Therrien et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mai 2019 ;
4. Suivis au procès-verbal ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Demande tonte de pelouse Fabrique ;
9. Demande Courtage G.P. ;
10. Fin probation Marilyn ;
11. Radiation hypothèque légale ;
12. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats ;
13. Ajournement ;
14. Reprise de la séance ;
15. Rapport financier 2018 ;
16. Rapport du maire ;
17. États comparatifs des revenus et des dépenses ;
18. Réfection de la toiture de l'édifice multiservice ;
19. Réfection ponceaux ;
20. *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2018 ;*
21. *Convocation cour des petites créances ;*
22. Correspondance ;
23. Nivelage chemin de l'île Nepawa ;
24. Période de questions ;
25. Levée de l'assemblée.



Procès-verbal du Conseil de Clerval

N° de résolution
ou annotation

2019-06-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2019-05-08

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensé;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Therrien, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 Mai 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

5. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **100 571,83\$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

Chantal Mélançon s'occupera dorénavant des dossiers en relation avec Action-Santé.

Le conseiller Gaétan St-Jean a des cartes du Club nautique en sa possession.

8. DEMANDE TONTE DE PELOUSE FABRIQUE

Attendu que nous avons reçu une demande du comité de la Fabrique pour la tonte de la pelouse cet été ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nancy Gosselin, d'effectuer la tonte de la pelouse du terrain de l'église et de facturer le comité au prix coûtant + 5% de la facture pour combler l'usure et le remplacement de l'équipement.

Adoptée

9. DEMANDE COURTAGE G.P.

Attendu que nous avons reçu une demande pour utiliser l'eau du casse-croûte en échange du paiement d'électricité pour la période estivale, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon de répondre favorablement à la demande de Courtage G.P.

Adoptée

10. FIN PROBATION MARILYN

ATTENDU QUE le conseil municipal de Clerval a procédé à l'embauche d'une directrice générale adjointe le 26 juin 2018;

ATTENDU QUE la période d'essai prolongée vient à échéance en juin 2019;

2019-06-03

2019-06-04

2019-06-05

2019-06-06



Procès-verbal du Conseil de Clerval

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, sur une proposition de Nicole Therrien, Appuyée par Jean-Marc Bélanger, il est résolu de procéder à l'embauche de Mademoiselle Marilyn Brulotte Beebe à titre d'employé permanent à temps partiel (20-25 heures /semaine, selon les besoins).

Adoptée

11. RADIATION HYPOTHÈQUE LÉGALE

2019-06-07

Attendu que la Municipalité a inscrit une hypothèque légale comme garantie de paiement d'une dette par le passé;

Attendu qu'après des recherches de notre procureure;

Attendu que cette hypothèque légale aurait été inscrite sans droit;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Nancy Gosselin, d'autoriser Manon Pouliot et Suzanne Thérberge de signer la radiation de l'hypothèque légale résultant d'un jugement, inscrit au registre foncier du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi sous le numéro 16 948 774.

Adoptée

12. PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION DE CONTRATS

2019-06-08

CONSIDÉRANT le projet de loi 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27) (ci-après appelée la « Loi »), adoptée le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de cette Loi, la Municipalité de Clerval (ci-après : Municipalité) doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen de plaintes formulées provenant d'une personne intéressée par ses appels d'offres publics ou ses avis d'intentions de conclure dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat à la suite d'un appel d'offres publics ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon et unanimement résolu :
Que la Municipalité adopte la procédure proposée telle que présentée.

Adoptée

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2019-06-09

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nicole Therrien et résolu que la présente séance soit ajournée au 18 juin 2019 à 19h00. Il est 19h33.

Adoptée

Marilyn Brulotte
Directrice générale adjointe

Michel Cliche
Maire suppléant

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».